

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
22 mars 2019**

**Date d'affichage :
3 avril 2019**

L'AN deux mille dix-neuf, le **28 mars** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, MM. LAMY, MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jean MAZERON

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jean-Claude ZICOLA

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190328-DELIB19032831-
DE
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2019**

QUESTION N° 31

OBJET : Conventions d'objectifs avec les associations (Culture, Sport, Jeunesse, Social) : subventions supérieures à 4 000 €

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 13 mars 2019.

Question étudiée par la commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 13 mars 2019.

Question étudiée par la commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 13 mars 2019.

Les subventions aux associations et organismes partenaires de la Commune ou œuvrant dans un but d'intérêt général sont votées au budget.

A partir de 23 000 €, une convention d'objectifs est obligatoire.

Il est proposé, comme l'année dernière, d'étendre la conclusion de conventions d'objectifs à l'ensemble des partenariats avec les associations, dès 4 000 € de subventions annuels.

Dans ce cadre et suite aux demandes de subventions reçues, les conventions inspirées du cadre national sont proposées pour les partenariats suivants au titre de l'année 2019 :

- Direction de la Culture et de la Vie Associative :

Association	Subvention
Orchestre d'Harmonie de Riom	9 200 €
Atelier Théâtral Riomois	5 910 €
Amicale Laïque	6 500 €
Piano à Riom	16 000 €
Le Champ des Notes	10 000 €

COMMUNE DE RIOM

- Direction des Sports :

Association	Subvention	Evènementielle	Divers	TOTAL
Club Athlétisme Loisirs Riom	7 197 €	700 €		7 897 €
Archers Riomois	8 427 €	3 500 €		11 927 €
AS Maréchat Basket	7 766 €			7 766 €
Cercle des Nageurs Riomois	9 798 €			9 798 €
Club RAPPEL	5 210 €		Matériel 500 €	5 710 €
Football-Club Riomois	14 050 €	2 500 €		16 550 €
Hand Ball Club Riomois	13 359 €	200 €		13 559 €
Riom Volley Ball	6 608 €	1 600 €		8 208 €
Rugby-Club Riomois	15 472 €	2 000 €	Haut niveau 750 €	18 222 €
Société Hippique de la Vendée		4 000 €		4 000 €
Société La Riomoise	5 666 €			5 666 €
Tennis Club Riomois	17 470 €	900 €		18 370 €
Vélo Club Riomois	1 856 €	3 700 €		5 556 €

- Direction Administration Générale :

Association	Subvention
Association Samedi Matin	4 000 €

- Direction Education Jeunesse :

Association	Subvention
Association de la Fondation Etudiante pour la Ville	(*) 6 000 €
Association de l'Agglomération Riomoise pour la Jeunesse	100 000 €

(*) hors subvention Fonds d'Initiatives Scolaires

- Direction Action Sociale :

Association	Subvention
ADSEA	10 000 €
Association des Centres Sociaux	213 500 €

Vu la loi du 31/07/2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les conventions à intervenir,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 mars 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190328-DELIB19032831-
DE
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019

RIOM